

# ANALYSE

FPS - 2016

L'allocation universelle,  
un cadeau  
empoisonné ?



Femmes Prévoyantes Socialistes  
[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



**Rosine Herlemont,**  
Secrétariat général des FPS  
[rosine.herlemont@solidaris.be](mailto:rosine.herlemont@solidaris.be)



## L'allocation universelle<sup>1</sup>

On appelle *allocation universelle* « un revenu versé par une communauté politique à tous ses membres sur une base individuelle, sans contrôle des ressources ni exigence en termes de travail ».<sup>2</sup> Chaque individu recevrait donc, de sa naissance à sa mort, sans la moindre contrepartie ni condition, une somme, régulière et identique pour tous, cumulable s'il le désire avec ses revenus liés au travail. Afin de comprendre ce qu'est l'allocation universelle ainsi que le contexte dans lequel elle pourrait s'inscrire, un bref historique de la redistribution des richesses dans notre société semble nécessaire. L'objectif de cette analyse consistera également à faire état du débat et des arguments de ses défenseurs comme de ses opposants, à mesurer l'impact d'une telle mesure sur le quotidien des femmes ainsi qu'à tenter de prendre position face à cette proposition de nouveau modèle économique.

## Une idée ancienne remise au goût du jour

Définie comme cela, l'allocation universelle apparaît comme une idée généreuse, apparemment simple, qui puise son fondement dans l'idéologie chrétienne<sup>3</sup> qui postule que puisque la Nature a été créée par Dieu, tous les êtres humains ont le droit de pouvoir bénéficier un minimum de ses fruits...Elle distille également un parfum de paradis perdu en dissociant revenu et travail (du moins en partie...) libérant ainsi l'homme du tripalium<sup>4</sup>, en lui épargnant de gagner sa vie à la sueur de son front.

Ensuite, au cœur du XIX<sup>ème</sup> siècle, lors de la révolution industrielle, en pleine exploitation de la misère humaine, le concept fut repris par les socialistes *utopiques*<sup>5</sup>. Il réapparut brièvement à la fin de la première guerre mondiale chez le philosophe pacifiste Bertrand Russel<sup>6</sup>.

Mais c'est à partir des années septante que l'idée fait florès. Ce n'est pas un hasard car il s'agit de la fin d'une période charnière, les « *trente glorieuses* » (1945 et 1975), caractérisée par la conjonction d'une forte croissance économique, du plein emploi et d'une redistribution des richesses bien huilée grâce aux piliers sociétaux que sont la sécurité sociale, la progressivité d'un impôt appliqué

1 Nous ne traiterons pas, dans le cadre de cette analyse, du revenu d'existence réservé à certaines catégories de personnes. Voir à ce sujet sur le site internet de « *Sauvons l'Europe* », Benoît Bloissere, « *Revenu d'existence en Europe : cibler pour être efficace* » (Pdf), octobre 2016.

2 « L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXI<sup>ème</sup> siècle » Philippe Van Parijs, *Comprendre*, n° 4, « *Les inégalités* », Paris, PUF, octobre 2003, pp. 155-200

3 D'après Philippe Van Parijs, l'idée apparaît au début du XVI<sup>ème</sup> siècle chez Thomas More et son disciple Juan Luis Vives (1493-1540), professeur à l'université de Louvain, d'origine valencienne.

4 Instrument de torture chez les Romains, à l'origine étymologique du mot « *travail* ».

5 Le socialisme utopique désigne l'ensemble des doctrines des premiers socialistes européens du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, voir notamment Charles Fourier et Victor Considérant.

6 « *Roads to Freedom* » traduit par « *Le Monde qui pourrait être* »



équitablement aux revenus du travail comme à ceux du capital, les services publics gratuits visant au bien-être collectif ou à un prix le plus accessible possible et un secteur financier public<sup>7</sup> puissant, récoltant l'épargne populaire avec efficacité pour la réinvestir dans des projets d'utilité générale. Ce régime d'économie mixte, en vigueur dans la plupart des démocraties d'Europe occidentale au XXème siècle, est appelé, de manière peu appropriée, « *État providence* » par les francophones<sup>8</sup>.

## L'État social de bien-être

La Providence n'a rien à voir avec la construction de *l'État social de bien-être*. Ce dernier fût, au contraire, le résultat de nombreuses luttes sociales commencées au milieu du XIXème siècle, avec l'aide parfois, il est vrai, de patrons philanthropes éclairés. Il est saisissant, le chemin parcouru en un siècle.

Essayons ici de tracer un bref historique de la redistribution des richesses dans notre société afin d'y voir plus clair.

Au départ, le *prolétaire* (dépourvu des moyens de production), seul, vulnérable parce qu'isolé, est obligé, pour survivre, de vendre sa force de travail à un *bourgeois* (détenteur des moyens de production) contre un salaire tout juste apte à reconstituer cette même force de travail<sup>9</sup>. Toute personne capable travaille : femmes, hommes, enfants, vieillards. Ceux qui ne sont pas en mesure de le faire, survivent sans aucun revenu grâce à la solidarité familiale ou meurent dans le dénuement total. Perdre son emploi, tomber malade, devenir invalide est chaque fois vécu comme un drame absolu.

Ensuite sous l'impulsion des partis ouvriers naissants et de leurs organisations syndicales, les travailleurs résistent, s'unissent pour combattre. Ils mettent en place un système de pot commun qui servira à subvenir aux besoins des malades et des plus âgés, incapables de travailler. Les premières caisses de secours mutuelles émergent. Si elles constituent un progrès évident, elles n'apporteront jamais qu'une garantie à fiabilité variable.

Enfin, le suffrage est progressivement élargi et les enfants sont préservés de la production par l'instauration de l'obligation scolaire. Les services publics connaissent un développement important, les contrats et conditions de travail sont soumis à des réglementations sociales de plus en plus strictes, la durée du travail est fixée de manière légale et diminue constamment, parallèlement à l'augmentation des gains de productivité.

À la sortie de la deuxième guerre mondiale, dans une Europe dévastée, l'État prend en charge l'organisation d'un système de sécurité sociale. Le principe en est limpide : le travailleur reçoit un

<sup>7</sup> En Belgique, Crédit communal, CGER, SNI, etc.

<sup>8</sup> L'expression serait due à un député libéral français, Émile Ollivier, ironisant en 1864 sur la capacité de l'État à mettre en place un système de solidarité nationale. Nous lui préférons, dans le cadre de cette analyse, la dénomination, d'origine anglo-saxonne, « *État social de bien-être* » (*Welfare state*) nettement plus appropriée.

<sup>9</sup> La terminologie marxienne est ici utilisée car c'est bien de *luttes des classes* qu'il s'agit.



salaires bruts duquel sont déduites des cotisations sociales à la fois provenant du travailleur mais aussi de l'employeur. En Belgique<sup>10</sup>, ces cotisations vont converger, pour toutes les entreprises, au sein d'un organisme, l'ONSS pour être répartie en direction d'institutions publiques (INAMI<sup>11</sup>, ONEM<sup>12</sup>, ONP<sup>13</sup>, ONAFTS<sup>14</sup>, etc.). Deux organisations, directement issues du mouvement ouvrier sont naturellement désignées pour le paiement des allocations sociales : les mutuelles pour les soins de santé et les syndicats<sup>15</sup> pour le chômage.

Les services publics, organisés et gérés par l'autorité publique, dont le moteur n'est pas le profit mais la satisfaction des usagers, recouvrent les besoins considérés comme les plus essentiels (enseignement, transport, communication, énergie, justice, sécurité...) gratuitement ou au prix le plus accessible à tous. Le coût réel en est supporté par la collectivité par la perception de l'impôt progressif.

Le travailleur reçoit donc un salaire « brut » composé d'un « brut imposable » et d'un salaire « différé » auquel il a contribué sous forme de cotisations sociales et dont il touchera le montant plus tard, de manière indéterminée car variable selon l'état de santé, le maintien dans un emploi, le nombre d'enfants et l'espérance de vie. Après retrait du précompte servant à financer l'État et ses services publics, il lui restera le salaire « net », appelé parfois salaire « poche ».

Il s'agit d'un système solidaire de répartition où chacun contribue *selon ses moyens* et où chacun reçoit *selon ses besoins*, selon la vieille formule socialiste.

## Changement de modèle

Au début des années septante, le monde change, le capitalisme se transforme, le compromis conquis pendant les décennies précédentes entre travail et capital se fissure. Sous l'effet de la concentration du capital, de plus en plus d'industries se transnationalisent, nécessitant l'ouverture des frontières, la levée des barrières douanières, permettant la mobilité des capitaux. Les nouvelles technologies de communication ne font qu'accentuer le phénomène. Les entreprises manufacturières se délocalisent à la recherche d'une main d'œuvre acceptant de travailler dans des conditions et des salaires dignes du XIX<sup>ème</sup> siècle. La chute de l'Union soviétique et de ses satellites, la conversion de la Chine au capitalisme d'État laissent la porte grand ouverte à la mondialisation de l'économie. L'Union européenne se construit sur la base unique du libre-échange sans réelle volonté d'harmonisation fiscale et sociale, bien au contraire. De plus, elle s'élargit à des pays dans lesquels

---

10 Voir la brochure de Latitude Jeune sur la sécurité sociale :

<http://www.latitudejeunes.be/SiteCollectionDocuments/Outils/Brochure%20S%C3%A9cu%20B%C3%A0T%20OK.pdf>

11 Institut national d'assurance maladie-invalidité

12 Office national de l'emploi

13 Office national des pensions

14 Office national des allocations familiales pour travailleurs salariés

15 L'affiliation à un syndicat n'étant pas obligatoire, c'est alors la CAPAC qui paie.



les travailleurs ne disposent pas ou peu de protection sociale. Les dumping social<sup>16</sup> et fiscal s'installent, les bénéfices réalisés par les multinationales explosent, les dividendes sont réinvestis dans des placements boursiers juteux qui finissent par éclater en bulles dévastatrices pour l'économie mondiale. Des banques font faillites, les entreprises les plus faibles licencient ou déposent leur bilan, les États (les contribuables) renflouent le capital sous peine de banqueroute totale. Parallèlement, les grands organismes financiers, Banque mondiale, FMI<sup>17</sup>, OCDE<sup>18</sup>, imposent l'austérité économique aux populations : un cocktail détonant de suppression de dépenses publiques, de diminution des salaires, d'augmentation du temps de travail, de dégradation des pensions de retraite et d'érosion conséquente des protections sociales. L'union européenne n'est pas en reste, elle fait passer l'austérité pour de la bonne gouvernance en exigeant de ses états membres la signature du pacte budgétaire, le fameux TSCG<sup>19</sup>. Dans le même temps, la mondialisation exacerbe la concurrence entre entreprises des différentes nations. Sous le quintuple effet des délocalisations, de la destruction d'emplois par la révolution numérique, des effets du « détachement »<sup>20</sup>, des faillites d'entreprises mais aussi de l'optimisation de leurs bénéfices, le chômage devient endémique. Chaque état, pour enrayer l'hémorragie d'emplois, tente de favoriser la « compétitivité » de ses entreprises en les exonérant d'impôts et de cotisations sociales ce qui ne fait que saper encore plus l'édifice de l'État social de bien-être. Soutenus par un rapport de force qui leur est de plus en plus favorable, les riches éludent l'impôt par évvasion dans des paradis fiscaux dont certains se situent au cœur même de l'Union européenne.

En ce début de XXIème siècle, la redistribution se fait dorénavant à l'envers, des pauvres vers les riches.... À titre d'exemple, de 2012 à 2016, la Belgique a réalisé des programmes d'austérité pour plus de 50 milliards d'euros. Au minimum 10 milliards supplémentaires sont déjà programmés pour les deux années à venir. En 2015, la Belgique a connu sa plus forte hausse du taux de pauvreté sur les 10 dernières années, touchant particulièrement les jeunes, les femmes, les sans-emploi et les familles monoparentales. Le taux de pauvreté chez les jeunes (16-24 ans) est passé de 15% en 2010 à plus de 20% en 2015. Près de 30.000 personnes ont été exclues du chômage rien que sur l'année 2015. Les CPAS<sup>21</sup> sont au bord de l'implosion. Pour la même période, les profits nets engrangés par les sociétés belges cotées en Bourse en 2015 se sont élevés à 18,3 milliards d'euros, soit une

---

16 "Toute pratique consistant, pour un Etat ou une entreprise, à violer, à contourner ou à dégrader, de façon plus ou moins délibérée, le droit social en vigueur – qu'il soit national, communautaire ou international – afin d'en tirer un avantage économique, notamment en termes de compétitivité." Définition donnée par le rapport de la délégation de l'Assemblée Nationale sur le dumping social en 2000.

17 Fonds Monétaire International

18 L'Organisation de coopération et de développement économiques

19 Traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance. qui vise à contraindre les Etats de la zone euro à financer leurs dépenses par leurs recettes et donc à limiter le recours à l'emprunt. <http://www.touteurope.eu/actualite/qu-est-ce-que-le-traite-sur-la-stabilite-la-coordination-et-la-gouvernance-tscg-de-2012.html>

20 Depuis 1996, une directive de l'U.E., posant la libre prestation des services comme une des libertés économiques fondamentales du marché intérieur européen, confortée par plusieurs arrêts de la Cour européenne de Justice, permet à une entreprise installée dans un état de l'Union d'obtenir des travailleurs « détachés » d'un autre état de l'Union, pour une période déterminée, à des conditions de travail nettement inférieures à celles prévues par les Conventions collectives du pays accueillant. Il s'agit d'une pratique qui s'est généralisée lorsque la délocalisation n'est pas possible, par exemple dans la construction et les travaux publics.

21 Centre public d'action sociale



progression de 32,7% par rapport à l'année précédente; les vingt entreprises de l'indice Bel 20<sup>22</sup> ont distribué 11,1 milliards d'euros à leurs actionnaires en 2014, soit 11,4% de plus qu'en 2013; en 2015, les patrons des entreprises du Bel 20 ont gagné 20% de plus qu'en 2014<sup>23</sup>. Pour la petite histoire, pendant cette période, la dette de l'État belge a augmenté et la croissance a stagné...

## En quête de solutions

Présentée comme une solution « *ni de gauche ni de droite* », l'allocation universelle serait donc à même de remplacer avantageusement l'État social de bien-être mis en grand péril en regard du nouveau contexte économique émergent. Pour rappel, selon ce modèle, chaque individu indistinctement, présent sur un territoire donné, recevrait de l'autorité publique compétente un revenu forfaitaire à déterminer.

Cependant, le clivage « *gauche-droite* » revient au galop lorsqu'il s'agit de définir<sup>24</sup>

- **qui recevrait cette allocation ?** Nationaux/étrangers ? Enfants dès la naissance/ en âge de scolarité ou de travailler ? Détenus ? Sans domicile fixe ? Réfugiés ? Gens du voyage ? etc.)
- **comment la financer ?** (Par création monétaire par une banque publique ou la BCE<sup>25</sup> ? Par un impôt sur la consommation de type TVA sociale ? Par un impôt prélevé sur le travail et sur le capital ou globalement sur le revenu permettant de récupérer la totalité de l'allocation à partir d'un seuil de richesse ? Par un impôt sur les transactions financières de type Tobin ? Par les revenus générés par des assurances santé et vieillesse par capitalisation ? etc.)
- **de quel montant serait l'allocation ?** (le même pour tous/variable selon l'âge ? Equivalent au seuil de pauvreté<sup>26</sup> pour permettre de se passer de travail/pas trop élevée pour inciter au travail/pas trop basse pour se substituer aux prestations de sécurité sociale ? etc.)

Ses partisans de gauche<sup>27</sup> voient en elle une solution non stigmatisante pour résorber le chômage, éradiquer l'aliénation au travail et la pauvreté. Elle sonnerait le glas du contrôle de plus en plus poussé des demandeurs d'emploi dans une société où chaque individu rêve de liberté et d'émancipation. L'allocation universelle permettrait de réinventer un système de « *protection, liberté et autonomie* »<sup>28</sup> dans une société où la numérisation et l'automatisation de la production

22 BEL20 est l'acronyme du principal indice d'actions de la bourse de Bruxelles en Belgique.

23 Ces chiffres proviennent de « *Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quel résultat ?* » Plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique (ACiDe), « *L'Écho* », 30/11/2016. Ils ne comprennent pas la partie immergée de l'iceberg constituée par l'évasion fiscale...

24 Les différentes options présentées sont tirées de « *Problématique d'une allocation universelle* » Jean-Claude Loewenstein, éditions Utopia Wordpress.com (Pdf)

25 Banque centrale européenne

26 En Belgique environ 1250 € net/mois.

27 En Belgique, Philippe Defeyt, en France, Benoît Hamon l'inscrit comme une mesure phare de sa candidature à la présidence de la république, etc....

28 Benoît Hamon « *Faire battre le cœur de la France* »



permettraient, dans un avenir proche, de réduire le travail humain à sa portion congrue<sup>29</sup>. Ainsi, le revenu individuel d'existence donnerait le droit et le pouvoir de refuser un emploi considéré comme inintéressant, aliénant ou mal payé. Le modèle devrait s'installer progressivement, d'abord avec une allocation modeste qui augmenterait parallèlement à la diminution du temps de travail nécessaire pour produire les richesses. Philippe Defeyt<sup>30</sup>, économiste, membre fondateur et ancien secrétaire fédéral d'Écolo aspire « à une société où chacun qui le souhaiterait pourrait réduire son temps de travail et faire ce qu'il a envie, sans devoir rendre des comptes, sans passer par tout un processus administratif ». Ainsi, chacun serait libre de choisir, à la carte, la part qu'il préfère consacrer au marché du travail, au loisir, à l'engagement citoyen et à la vie familiale. Philippe Defeyt propose pour la Belgique un montant de 500 à 600 euros par mois qui constituerait un « socle de base ». Il devrait, afin d'assurer un niveau de vie décent, être combiné à un travail complémentaire. En ce qui concerne le financement de ce « revenu de base », là où ses détracteurs craignent de voir disparaître la sécurité sociale, l'économiste préconise de « cesser de nous arrêter à la sécurité sociale quand on évoque le financement de l'allocation universelle »<sup>31</sup>, celle-ci pourrait continuer à exister sans problème à côté de l'allocation universelle, l'argent nécessaire pouvant être récupéré à d'autres niveaux (bourses d'études, revenus d'intégrations, dépenses fiscales qui ont trait aux personnes à charge,...).

Pour ses partisans de droite, le modèle social du XXème siècle a vécu, sa dégradation est irréversible. L'allocation universelle permettrait de tirer définitivement un trait sur les entraves au développement de l'économie constituées par l'État social de bien-être. Le principe de l'assurance sociale publique et de la solidarité qui gouverne notre sécurité sociale devrait laisser la place à plus de liberté d'investissement pour les entreprises et plus de liberté de choix aux individus. L'allocation universelle remplacerait dans un premier temps les revenus d'intégration puis les allocations de la sécurité sociale. Elle allégerait ainsi les coûts du travail, réduisant les rémunérations au salaire « poche ». Elle permettrait de généraliser les temps partiels, les emplois intérimaires ainsi que l'autoentreprise<sup>32</sup>. Elle serait financée principalement par un impôt unique sur le revenu<sup>33</sup>.

D'un côté donc, la liberté de refuser un emploi considéré comme inintéressant, aliénant ou mal payé, de l'autre une subvention aux employeurs qui pourrait abaisser le coût du travail et qui bénéficierait d'un allègement de la pression fiscale, associée à une disparition progressive des prestations sociales dont nous jouissons actuellement.

29 Entre dix et vingt heures/semaine par travailleur selon certaines études prospectives.

30 Philippe Defeyt, <http://www.asbl-csce.be/journal/Ensemble89dossier8>

31 Philippe Defeyt, déjà cité.

32 Notamment l'« ubérisation » de l'économie

33 Selon Nathalie Kosciusko-Morizet, un impôt non progressif de 20% devrait suffire, dans « Revenu de base : les propositions des candidats à la présidentielle » Romain Geoffroy, « Le Monde », 21/10/2016



« En somme, l'outil peut être mis au service de visions du monde et de projets de société aux antipodes les uns des autres. »<sup>34</sup>

## Une idée critiquée

Pour ses détracteurs, il est impossible d'envisager l'allocation universelle sans s'inquiéter de la sécurité sociale. Comme le dit Mateo Alaluf<sup>35</sup>, Docteur en sciences sociales, « l'allocation universelle, chaque fois qu'elle est promue, vise à une moindre intervention de l'État dans les politiques sociales ».

Notre système de sécurité sociale est fondé sur une redistribution solidaire de l'argent qui prend en compte l'état social des personnes. Pour être aujourd'hui bénéficiaire d'une allocation, il faut remplir des conditions (être malade, vieux, sans emploi) et ce sont « tous les autres » (individus en bonne santé, jeunes, travailleurs) qui la financent. L'allocation universelle, elle, adopterait une répartition égalitaire. N'imposer aucune condition à l'octroi d'un revenu de base, c'est prendre le risque d'anéantir toute solidarité collective.

Il est en outre peu cohérent de ne pas tenir compte, dans une société plus que jamais marquée par les inégalités sociales, des rapports de production, c'est-à-dire l'enrichissement des détenteurs des capitaux à travers l'exploitation du travail. Les patrons défendent d'ailleurs souvent le principe d'un revenu de base car eux, c'est un fait, sortiraient gagnants d'une telle mesure. D'une part, le revenu de base, financé par la fiscalité, constituerait une partie du revenu du salarié dont ils pourraient donc faire l'économie. D'autre part, comme la part du revenu brut versée à la collectivité constituant aujourd'hui nos allocations sociales serait remplacée par un impôt progressif (dans le meilleur des cas) en fonction du revenu, les patrons seraient également exemptés des charges sociales.

De plus, comme nous l'avons vu, si d'un côté l'argument de la liberté face au marché du travail est avancé, de l'autre c'est la crainte d'une généralisation du temps partiel ainsi qu'une diminution des salaires qui est à craindre. En effet, le minima d'allocation sociale constitue aujourd'hui une barrière à la diminution des salaires, l'employeur devant, pour assurer son offre de travail attractive, proposer un salaire plus élevé que celui-ci.

## Vers plus d'égalité ?

Nous venons de l'évoquer, il est fort probable que l'instauration d'un revenu base accélère une généralisation du temps partiel choisi comme non choisi. Il s'agit d'une tendance lourde du capitalisme d'aujourd'hui. Devant la raréfaction de l'emploi, c'est une manière de réduire le travail

<sup>34</sup> « Une idée révolutionnaire... ou pas. Le revenu garanti et ses faux amis », Mona Chollet, « Le Monde diplomatique », Juillet 2016

<sup>35</sup> « L'Allocation Universelle. Nouveau label de précarité », Mateo Alaluf, Couleur Livres, 2014



avec perte de salaire<sup>36</sup>. Nous pouvons déjà considérer que le temps partiel est devenu un « système », et des secteurs entiers de l'économie en ont fait un de leurs piliers : la grande distribution, par exemple, le nettoyage, l'HORECA... Au départ, un complément du chômage, appelé « *allocation de garantie de revenu* » venait un peu compenser la perte salariale. Peu à peu, « *la sécurité sociale s'est débarrassée de ce lourd fardeau, les employeurs n'ont pas mis plus la main à la poche, il reste donc un seul acteur pour payer la note : les travailleuses elles-mêmes* ». <sup>37</sup>Le phénomène du temps partiel s'installe et s'amplifie depuis vingt ans sous l'impulsion des employeurs, les encouragements des pouvoirs publics et parfois avec la bénédiction des syndicats. Ceci s'explique, parce qu'il ne concernait, jusqu'à présent, presque exclusivement que les femmes. La mise en place d'une allocation universelle généraliserait certainement l'installation d'une telle pratique dans des secteurs dits « *masculins* » tels que la construction automobile, la sidérurgie etc. Si cela se vérifiait, les hommes entreraient dans la triste concurrence pour des emplois précaires, à temps partiel et mal rémunérés. On peut dès lors aisément deviner qui sera le « *vainqueur* » d'une telle concurrence entre les plus pauvres et se poser la question de ce qui restera aux femmes.

Associée à cette élimination progressive des femmes du marché du travail, l'allocation universelle ferait courir un autre risque. Elle pourrait être perçue comme « *un revenu de la femme au foyer* » et donc, comme un incitant supplémentaire, au sein du couple, pour que les femmes restent chez elles. Ceci, avec toutes les conséquences néfastes que nous connaissons en cas de rupture ou en matière de pension.

Le choix qu'un parent, en grande majorité la mère, se retire du marché du travail face à la difficulté d'assumer à la fois une vie professionnelle et l'éducation des enfants se verrait d'autant plus favorisé que le manque de structures d'accueil pour les enfants risque d'encore d'augmenter. Nous l'avons vu, aujourd'hui, les services publics, dont les crèches publiques font partie, sont proposés à un prix le plus accessible à tous, le coût réel en étant supporté par la collectivité à travers la perception de l'impôt progressif. Si une austérité supplémentaire devait s'imposer aux pouvoirs publics au profit du versement d'un revenu de base, c'est la liberté des femmes, déjà bien limitée dans leur choix d'articuler vie professionnelle et familiale, qui risque une fois de plus d'être bafouée.

## Conclusion

Nous l'avons vu, sous le double effet de la mondialisation de l'économie capitaliste et de la révolution numérique, le modèle de l'« *État social de bien-être* » mis en place dans la plupart des pays d'Europe occidentale après la seconde guerre mondiale s'effondre peu à peu. À droite comme à gauche, certains préconisent l'instauration d'une allocation universelle comme remède à la pauvreté

---

<sup>36</sup> On sait que la droite veut à tout prix augmenter le temps de travail et repasser au-delà des 40 heures/semaine pour un temps plein. C'est une manière évidemment de diminuer les salaires en diminuant la valeur de l'heure de travail.

<sup>37</sup> Françoise Claude Revendications pour l'égalité: le travail à temps partiel (2014)

<http://www.femmesprevoyantes.be/SiteCollectionDocuments/analyses/2014/Revendications-egalite.pdf>



et à la précarité grandissante. Les premiers pour remplacer peu à peu les prestations de sécurité sociale et alléger le coût du travail pour renforcer la compétitivité des entreprises. Les seconds pour libérer progressivement l'individu des contraintes de l'emploi tout en lui assurant les bénéfices des remboursements de soins de santé et le paiement des pensions de retraite.

En admettant la faisabilité technique de la déclinaison de gauche de l'allocation universelle (ce qui reste à prouver), outre les effets néfastes de l'accroissement des inégalités entre hommes et femmes, soulevés ci-dessus, celle-ci repose sur un socle philosophique qui, selon nous, la fragilise.

L'*État social de bien-être* a pour fondement la **solidarité** par un système de répartition rendant les travailleurs interdépendant les uns des autres. En gros les jeunes vis-à-vis des adultes, les malades vis-à-vis des valides, les retraités vis-à-vis des actifs, les sans-emplois vis-à-vis de ceux qui travaillent, etc. Le système est de plus distributif car chacun, au cours de la vie et de ses accidents, sera amené à se situer dans une de ces postures. « Je travaille en partie pour les autres mais les autres travailleront un jour pour moi ». En outre, ce modèle social a été conquis sur un siècle de rapports de force entre travail et capital dans le processus de production capitaliste. Les récits des manifestations, des grèves, des défaites comme des succès se transmettent de génération en génération et restent gravés dans la mémoire collective. La solidarité s'est forgée dans la **matérialité** de l'histoire des êtres humains.

Par contre, l'*allocation universelle* tombe un peu de nulle part... Elle a pour fondement le **partage** qui relève plus de l'ordre moral que social. Elle est strictement égalitaire, chacun reçoit la même chose, ni plus ni moins, forts comme faibles, riches comme pauvres, etc., sans distinction des parcours d'existence. Elle vient bien à point au moment où les économies en pleine « *crise*<sup>38</sup> » creusent les inégalités sociales... Pas de récits transgénérationnels, pas de mémoire collective. Elle constitue un concept **idéaliste** qui séduit par sa nouveauté dans une société déboussolée en recherche de solutions « clés sur porte »... Elle ne repose pas sur une relation entre les forces de travail (partis politiques de gauche, organisations syndicales, mutualités) et les forces du capital mais dépend du bon vouloir d'une autorité étatique qui aurait tout le loisir selon les conjonctures économiques de revenir sur ses décisions sans opposition possible des bénéficiaires (désormais individualisés) d'un droit précaire.

Plutôt que d'enterrer l'*État social de bien-être*, nous préférons continuer de nous battre pour des politiques que nous défendons de longue date .

Il conviendrait d'agir au niveau des institutions internationales (avec l'Union européenne en priorité) pour soumettre le libre-échange au respect de normes sociales, fiscales et environnementales. Comme l'illustre par exemple la réaction du Parlement wallon vis-à-vis du CETA.<sup>39</sup> La survie de l'Europe est à ce prix si l'on veut éviter les nationalismes liberticides et leur

38 La crise n'est pas pour tout le monde comme on l'a vu...

39 Voir notre analyse « Mais quel sale TTIP »(2016) réalisée par Julie Gillet

<http://www.femmesprevoyantes.be/outils-publication/etudes/Realites-socio-economiques/Pages/ttip.aspx>



protectionnisme « *portant la guerre comme la nuée l'orage...* ». <sup>40</sup> Cette refonte du commerce international permettrait de faire revenir chez nous les industries manufacturières délocalisées, pratiquant l'esclavage à grande échelle dans les pays du Sud <sup>41</sup>.

Il est également nécessaire de réactiver la revendication propre au mouvement ouvrier qui traduit les gains de productivité acquis grâce à la révolution numérique par *la réduction de la durée du travail, sans perte de salaire, avec embauche compensatoire*. <sup>42</sup> Cela mettrait fin à la pratique du temps partiel contraint si appauvrissante et si discriminante. Luttons aussi pour l'individualisation des droits <sup>43</sup> qui offrirait à chacun et chacune la possibilité de s'ouvrir des droits propres et d'être autonome face au marché de l'emploi et ce, de manière égalitaire et dans le respect des libertés des individus.

---

40 Jean Jaurès

41 Tous les jours, nous consommons des biens manufacturés dans le Tiers Monde dans des conditions scandaleuses.

42 Voir notre analyse « Pourquoi il est urgent de réduire collectivement notre temps de travail ? » (2016) réalisée par Julie Gillet  
<http://www.femmesprevoyantes.be/outils-publication/etudes/Realites-socio-economiques/Pages/reduction-du-temps-de-travail.aspx>

43 Voir notre analyse « Individualisation des droits: quoi? Comment? Pourquoi? » (2016) réalisée par Julie Gillet  
<http://www.femmesprevoyantes.be/outils-publication/etudes/Realites-socio-economiques/Pages/individualisation-des-droits.aspx>



## Bibliographie

Milton Friedman, « *Capitalisme et liberté* », Leduc.s Éditions, Paris, 2010 (1re éd. : 1962).

Plateforme d'audit citoyen de la dette en Belgique (ACiDe), « *Cinquante milliards d'austérité en cinq ans, pour quel résultat ?* », 2016.

Philippe Van Parijs, « *L'allocation universelle : une idée simple et forte pour le XXIème siècle* » Comprendre, n° 4, Les inégalités, Paris, PUF, octobre 2003, pp. 155-200

Jean-Claude Loewenstein, « *Problématique d'une allocation universelle* » éditions Utopia, Wordpress.com (Pdf)

Romain Geoffroy, « *Revenu de base : les propositions des candidats à la présidentielle* » Le Monde, Octobre 2016

Mona Chollet, « *Une idée révolutionnaire... ou pas. Le revenu garanti et ses faux amis* », Le Monde diplomatique, Juillet 2016

Mateo Alaluf, « *L'Allocation Universelle. Nouveau label de précarité* », Couleur Livres, 2014

Hervé Nathan, « *Le revenu universel, la dernière utopie* », Marianne, octobre 2016

Arnaud Lismond-Mertes, « *L'allocation Universelle, miroir aux alouettes ?* » Ensemble n°89, décembre 2015

Manon Legrand, « *Alaluf vs Defeyt : l'allocation universelle, une idée réaliste ?* » Alter Echos, 2015  
<http://www.alterechos.be/fil-infos/alaluf-vs-defeyt-lallocation-universelle-une-idee-realiste/>

## QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 10 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes: émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

[www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)



Avec le soutien de :

